

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

Morlanwelz, le 20 mai 2009

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-

SEANCE DU 25 MAI 2009.-

ORDRE DU JOUR.-

Nous vous proposons de porter les points complémentaires ci-après à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du lundi 25 mai 2009 :

SEANCE PUBLIQUE :

Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

1 demande de concession de terrain aux cimetières communaux nous est parvenue depuis la dernière séance du Conseil communal.

Elle émane de :

CIMETIERE DE CARNIERES

Concessions temporaires pour 50 ans

Vanden Borre Jessica
Rue Dufonteny 34
7141 Morlanwelz (Car)

1.210,00.- €

Bibliothèque communale – Convention entre la Communauté française et la Commune de Morlanwelz – Approbation – Décision.-

La convention a pour objet les missions confiées à la Commune et les modalités et les conditions d'octroi de subvention par la Communauté.

La durée de la convention est de 3 ans prenant cours le 01 septembre 2008 et se terminant le 31 avril 2011.

Le dossier est mis à la disposition des Conseillers communaux dans le bureau du Secrétaire communal.

Réaménagement du site SAR/LS200 dit « Gare de Carnières ».-

Nous vous proposons d'approuver la convention relative à l'octroi d'une subvention pour le réaménagement du site SAR/LS200 dit « Gare de Carnières » sis à MORLANWELZ (CARNIÈRES).

Le projet d'Arrêté Ministériel, le projet de convention et le projet de la délibération sont dans la farde du Conseil.

Intercommunale IDEA – Assemblée générale du 24 juin 2009.-

L'article L 1523-12 & 1^{er} du Code de la Démocratie Locale précise que l'absence de délibération du Conseil communal en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux administrateurs et aux membres du Collège visé à l'article L 1523-24, les questions relatives au plan stratégique est considérée comme une abstention de la part de l'associé en cause.

En outre toute modification statutaire exige la majorité des 2/3 des voix exprimées par les délégués des associés communaux.

L'Intercommunale IDEA tiendra une assemblée générale le mercredi 24 juin 2009 ayant à son ordre du jour les points suivants :

1. Rapport d'activités du Conseil d'administration pour l'exercice 2008 ;
2. Présentation des Bilan et compte de Résultats 2008 ;
3. Rapport du Réviseur ;
4. Approbation des Bilan et compte de Résultats 2008 ;
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur ;
6. Secteur Propreté publique – Affiliation de la Commune de Dour pour l'activité de gestion du parc à conteneurs ;
7. Détermination des tarifs applicables dans le cadre de diverses prestations pour les communes associées à l'IDEA ;
8. Composition du Conseil d'Administration – Modifications.

Le Conseil communal est appelé à délibérer sur ces points.

Le dossier est mis à votre disposition dans le bureau du Secrétaire communal.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

M. BURION

J. FAUCONNIER